



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française  
Département du Vaucluse  
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : [mairie@la-bastidonne.fr](mailto:mairie@la-bastidonne.fr)

Envoyé en préfecture le 04/08/2022

Reçu en préfecture le 04/08/2022

Affiché le

04 AOUT 2022

ID : 084-218400109-20220728-2022\_022\_D-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize mai, à vingt heure, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

**ÉTAIENT PRESENTS :** Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Maryvonne ROSELLO, Hugues SERVIERE, Vincent MARTIN, Thomas NERVI et Alexandre HAYEK.

**Excusée et ayant donné pouvoir :** Emilie CONNAULTE a donné pouvoir à Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Aurélia BAZERLI a donné pouvoir à Maryvonne ROSELLO, Béatrice GRELET a donné pouvoir à Maryvonne ROSELLO, Laure VINCENT a donné pouvoir à Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Lou LOMBARD a donné pouvoir à Michel PARTAGE, Sandrine PEREIRA a donné pouvoir à Michel PARTAGE et Éric LEVANTIS a donné pouvoir à Alexandre HAYEK.

**Absent excusé :** -

**Secrétaire de séance :** Alexandre HAYEK

Vu la délibération N°2022\_014\_D, fixant le prix des caveaux neufs et anciens ;

Monsieur le Maire informe les élus que dans l'ancien cimetière, il y a des caveaux 3 places disponibles.

Il propose de fixer le prix d'acquisition de ces caveaux qui feront l'objet de travaux d'agrandissement à 800 €.

## Décision

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte** à l'unanimité de fixer le prix de vente des caveaux à agrandir dans le cimetière de La Bastidonne à 800 €.

Fait à La Bastidonne,  
Le 29 juillet 2022,  
PARTAGE Michel, Maire



### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 7

Absents : 0

Ayant donné procuration : 7

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

20 juillet 2022

DATE D'AFFICHAGE

20 juillet 2022

N°2022\_022\_D

**Objet :** Fixation du prix de vente d'un caveau à agrandir

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.